

Réunion Technique du 9/07/2025

PRÉVENTION DES ACTES SUICIDAIRES

13 suicides, 8 tentatives en 6 mois à la DGFIP.

Face à la gravité de la situation, et alors que nous avons demandé une FSR extraordinaire, que nous a-t-on proposé après de multiples reports ? Une réunion technique avec comme seul support une courte note de l'OMS sur les données statistiques épidémiologiques nationales. C'est une honte, un mépris scandaleux tant pour la mémoire de nos collègues décédés, que pour celles et ceux ayant tenté à leur vie, que pour l'ensemble des collectifs d'agents.

Quant aux deux intervenants, nous aurions souhaité que soit caractérisé un minimum dans l'ordre du jour le thème ou l'axe général de leurs interventions respectives.

Sur la question des actes suicidaires à la DGFIP, depuis des années nous alertons sur la dégradation des conditions de travail, les pertes d'effectifs (36 662 titulaires, soit près de 30 % des effectifs depuis la création de la DGFIP en 2008), les restructurations permanentes (plus de 2000 suppressions de trésoreries, près de 1 000 suppressions de services de gestion fiscale et foncière), une industrialisation de quasi toutes les tâches de travail, des missions qui se limitent à exploiter des listings, ou plutôt à corriger les erreurs des logiciels et de la pseudo-intelligence artificielle, une exigence de reporting permanent, des règles de gestion qui font de plus en plus la part belle à l'arbitraire (en matière de mobilité par exemple), un management de plus en plus toxique avec des encadrants qui se retrouvent à demander toujours plus à leurs équipes mais avec toujours moins de moyens, des rémunérations qui ne suivent pas et des évolutions de carrières insatisfaisantes... Un faisceau de facteurs créant ou aggravant des situations anxiogènes, de perte de sens du travail et de dévalorisation de soi.

Que les facteurs des actes suicidaires soient multiples ou que l'acte ait eu lieu hors de l'espace de travail ne dédouane en rien l'administration de son éventuelle responsabilité. Le courrier de la directrice générale du 8 avril, faisant référence à des actes avec « motif strictement professionnel » tentait scandaleusement d'introduire la confusion pour limiter le champ d'investigation. Nous rappelons que la responsabilité de l'administration est de déterminer s'il y a un lien direct avec le travail, même si ce n'est pas le seul lien, et de supprimer le facteur de risque. L'administration a une obligation de résultat.

Voilà des années que nous alertons sur une situation qui s'aggrave inexorablement, sans réaction à la hauteur de votre part. La fiche réflexe de la direction générale n'était déjà pas satisfaisante car précisant, uniquement en cas d'actes suicidaires sur le lieu de travail, la convocation d'une réunion dédiée, et la possibilité d'une enquête dans le cadre de la FS soumise à approbation de la présidence ! Il aura fallu cette explosion en début d'année 2025, que vous ne pouvez plus essayer de cacher (la presse s'en faisant d'ailleurs l'écho) et qui semble malheureusement ne pas se calmer, pour qu'enfin la directrice générale de la DGFIP annonce avant-hier en CSAR qu'une enquête sera systématiquement mise en œuvre pour chaque cas, qu'un CSAR en septembre y sera consacré et que des formations sur la prévention seront organisées.

Si vous voulez faire de cette réunion une pseudo séance de formation sur les questions de santé mentale et de détresse psychique pouvant aller jusqu'au suicide, cette séance est indigente. Sur ce volet formation, faites une vraie campagne, axée notamment sur la partie travail, digne de ce nom, et à destination de l'ensemble des agent-es. Mais pour autant, se limiter à la formation ne répondra pas à la gravité de la situation.

La CGT Finances publiques exige encore et toujours en urgence une FSR extraordinaire en préalable à la tenue d'un CSAR sur le sujet. Nous exigeons une vraie enquête systématique pour chaque cas avant que vous ne décidiez unilatéralement s'il y a un lien avec le travail ou pas, que ce soit le seul lien ou qu'ils soient multiples, et ce pour tous les cas de cette année 2025 et pour l'avenir.

Enfin et pour conclure, si vous voulez vraiment qu'il n'y ait plus de lien direct entre actes suicidaires et travail, alors arrêtez de dégrader les conditions de travail des agent-es, leurs règles de gestion, d'empiler les restructurations à un rythme insoutenable et permettez une bonne articulation entre travail effectué dans des conditions correctes et vie privée. Que le travail soit le seul facteur, ou qu'il soit le facteur principal ou qu'il soit le déclencheur dans le cadre d'une multiplicité de liens, **c'est pour la CGT Finances Publiques totalement inacceptable.**

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr • 01.55.82.80.80

• Suivez-nous sur Instagram ou facebook : [@cgt_finances_publics](https://www.instagram.com/cgt_finances_publics) [f : @cgt_finpub \(CGTFinancesPubliques\)](https://www.facebook.com/cgt_finances_publics)